



Madame Amal Amélia LAKRAFI
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75007 PARIS

Rubelles, le 1er août 2019

Madame la Députée,

Par courrier en date du 24 juillet 2019, vous m'interrogez au sujet du développement de l'expérimentation de tiers-payant hospitalier, en particulier au regard des attentes de nos compatriotes installés au Liban, compte tenu du faible nombre d'établissements conventionnés avec la CFE dans ce pays, exclusivement sur Beyrouth.

Je vous confirme que la CFE a lancé un appel d'offre visant à généraliser cette expérimentation à l'ensemble des pays d'Afrique ainsi qu'à quelques pays de Moyen Orient, parmi lesquels figure le Liban.

Cet appel d'offre, en cours de dépouillement, permettra d'offrir à nos concitoyens du Liban, fin 2019, un large panel d'établissements répartis sur l'ensemble du territoire, dans lesquels ils pourront bénéficier d'une prise en charge en tiers payant.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur,

Laurent Gallet

Amélia Lakrafi

Députée de la 10^{ème}
circonscription
des Français établis
hors de France

Paris, le

24 JUL. 2019



Monsieur Laurent Gallet

Directeur

Caisse des Français de l'étranger

12 rue de la Boétie

75008 Paris

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de mon dernier déplacement au Liban, pays situé dans la circonscription dont je suis la députée, certains de vos adhérents m'ont fait part de leur regret de ne pas avoir accès à une prise en charge hospitalière en tiers payant. Cette situation concerne tout particulièrement les personnes très éloignées de la capitale, Beyrouth comptant pour sa part, sauf erreur de ma part, deux établissements de santé disposant d'un conventionnement de tiers-payant avec la CFE.

L'expérimentation du tiers-payant hospitalier, que vous avez engagée en 2017 en Thaïlande puis dans les pays d'Afrique CFA, semble répondre, là où elle a été déployée, aux préoccupations dont m'ont fait part nos concitoyens du Liban. En permettant d'inclure davantage d'établissements de soins dans l'offre de tiers-payant, qui plus est répartis de manière équilibrée sur les territoires concernés, ce projet constitue une véritable avancée pour nos compatriotes établis à l'étranger.

Voilà pourquoi je me permets de vous interroger sur les suites qui seront données à ce nouvel axe de développement de votre offre et de vos services. En particulier, je souhaiterais savoir si cette expérimentation a vocation à être généralisée. Le cas échéant, disposez-vous à ce stade d'un calendrier prévisionnel de déploiement par pays ou par zones ?

Vous remerciant par avance de tous les éléments d'information que vous pourrez m'apporter sur ce sujet et restant à votre disposition pour échanger plus directement sur cette question, je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Amélia Lakrafi